



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction générale de la prévention des
risques**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GT CARTOGRAPHIES DES ÉTUDES DE DANGERS

Réunion de lancement

Objectif du groupe de travail :

Etablir un géostandard CNIG pour les cartographies des études de dangers prévues à l'article 11 de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers dans les installations classées soumises à autorisation.

D'où vient le besoin d'un géostandard CNIG ? :

L'arrêté du 4 septembre 2025 est venu modifier l'arrêté du 29 septembre 2005 afin d'imposer que :

- l'exploitant intègre dans l'EDD certaines cartographies des phénomènes dangereux représentant les effets de surpression, toxiques et thermiques, agrégés par intensité (ce qui était déjà le cas en pratique, mais sans format prédéfini) ;
- ces cartographies soient fournies sous la forme d'un document électronique géoréférencé conforme aux standards du CNIG (obligation nouvelle).

Aucun standard CNIG existant ne s'appliquant pour ces cartographies, l'entrée en vigueur effectif de cette obligation nécessite l'élaboration d'un nouveau standard CNIG.

Toutefois, un ensemble de règles et une terminologie existent déjà. D'autres éléments pourront être repris des standards existants sur les PPR et les SUP.

Constitution du groupe de travail :

- un appel à manifestation d'intérêt a été publié le 13 février sur le site du CNIG ;
- à ce jour, le groupe de travail est constitué de 20 membres (DGPR, DREAL, INERIS, IGN, fédérations professionnelles et entreprises, bureaux d'études et personnes qualifiées) ;
- La page du GT est la suivante : <https://cnig.gouv.fr/gt-cartographies-des-etudes-de-danger-a30202.html>

Calendrier :

- La première réunion du groupe de travail : le 12 mai 2026 ;
- rédaction du mandat du GT CNIG : mai 2026 ;
- Elaboration et validation du standard sur 2026 - mi 2027 ;